

<http://enseignants.se-unesa.org/Mouvement-complementaire-ministeriel-seuls-27-collegues-obtiennent-satisfaction>



Enseignants de l'Unsa

Mouvement complémentaire ministériel : seuls 27 collègues obtiennent satisfaction

- Ma mobilité géographique - Changer de département (1er degré) -

Date de mise en ligne : mercredi 9 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Mouvement complémentaire ministériel : seuls 27 collègues obtiennent satisfaction

Après des résultats toujours décevants aux permutations informatisées de mars 2018, le ministère s'était engagé à examiner les situations les plus préoccupantes de collègues, répondant ainsi à la demande du SE-Unsa.

Cette année encore sans discussion avec les organisations syndicales, le ministère a établi une liste de 27 collègues prioritaires qui peuvent obtenir satisfaction sous réserve de faire la demande d'exeat-ineat.

Les critères choisis par le ministère sont : séparation de conjoint avec enfant depuis au moins 2 ans dans un département non-limitrophe d'une académie différente, ainsi que les demandes non satisfaites au titre du CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) avec un barème supérieur à 669 pts.

Depuis plusieurs années, le SE-Unsa remet en cause ces critères qui ne respectent pas le barème des candidats. Ces critères lèsent par exemple les collègues qui avec le temps se sont rapprochés, par dépit, sur des départements limitrophes. Ils lèsent aussi les collègues qui n'ont pas d'enfant et/ou qui repoussent leur projet familial à cause de la séparation.

Pour le SE-Unsa, de trop nombreux collègues vont exercer à la rentrée prochaine dans des conditions très difficiles pour gérer au mieux l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle. Ils ont le droit d'attendre de leur ministère une meilleure reconnaissance de leur situation particulière.